



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2013

le 26 juin 2013

Concerne :

Demande de crédit complémentaire de Fr. 181'868.70 pour les travaux de rénovation de l'Eglise catholique de Notre-Dame.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit complémentaire de Fr. 181'868.70 destiné au bouclage des comptes des travaux de réfection des façades, de la toiture, des peintures intérieures et des installations techniques de l'église catholique Notre-Dame de Vevey.

Cette demande de crédit complémentaire fait suite à la communication 12/2011 annonçant un dépassement effectif global de Fr. 350'000.-- à répartir par moitié entre les deux communes et au préavis municipal 12/2009 relatif à la demande du crédit de construction.

Coûts selon préavis 12/2009

Début du chantier : septembre 2009

Crédit voté			4'400'000.--
Participation fédérale	238'200.--		
Participation de la Paroisse	230'000.--	-	468'200.--

Solde à charge des deux communes (2 x 1'965'900.--) = 3'931'800.--



Décompte final

Montant total des travaux exécutés			4'849'797.40
Participation fédérale	238'196.--		
Participation de la Paroisse	312'119.--		
<i>Compte tenu de l'évolution du projet et notamment du choix du mobilier liturgique, la Paroisse a augmenté de Fr. 82'119.-- sa participation au financement des travaux.</i>			
Participation de l'ECA (installation paratonnerre)	3'945.--	-	554'260.--

Solde à charge des communes (2 x 2'147'768.70) = 4'295'537.40

Plus-value sur préavis (4'295'537.40 - 3'931'800.-- = 363'737.40) à répartir à parts égales entre les communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz, à raison de Fr. 181'868.70 par commune.

Deux éléments importants justifient cette augmentation des coûts :

- les travaux supplémentaires de pierre de taille en façades liés aux constats d'une plus forte dégradation que prévue et d'anciens rhabillages qu'il a fallu reprendre. Lors de l'étude, ces éléments ne pouvaient pas être constatés et financièrement estimés puisqu'un état des lieux pierre par pierre de l'édifice n'était pas possible. Les constats ont été faits une fois le crédit de construction octroyé et les échafaudages montés.
- la location d'échafaudages plus longue (plus d'une année) compte tenu des travaux de pierre de taille précités en façades ainsi que des montages de structures supplémentaires non prévus.

Relevons également que lors des travaux du piquage de la dalle au dessus du local de chaufferie (secteur Transept Est), celle-ci s'est affaissée partiellement, nécessitant sa reconstruction complète.

Résumé des comparatifs entre préavis et décompte final

*explications des plus et moins-values en page 5

CFC Travaux	Préavis études	Paiement études	Préavis travaux	Paiements travaux
1 Travaux préparatoires				
101.1 Relevé, informatisation des plans	20'000.--	19'472.90		
112.0 Démolition, adaptation chaufferie			20'000.--	20'000.--
123.0 Echafaudages pour sondages	6'000.--	6'155.90		
Clôture et délimitation d'une aire de				
130.0 chantier			20'000.--	20'000.--
137.0 Protection des éléments fixes à l'intérieur Chaire, Ciborium, etc.			25'000.--	*40'000.--
191.0 Honoraires architecte	103'700.--	99'485.15		



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2013

192.0	Honoraires ingénieur civil	8'000.--	18'227.50		
196.1	Spécialiste matériaux pierreux	11'000.--	10'482.--		
196.2	Honoraires spéc. physique de la construction	5'000.-	17'571.10		
196.3	Honoraires historien	3'000.--			
196.4	Spécialiste vitraux	12'000.--	538.--		
199.0	Honoraires bur. technique électricité	26'300.--	22'406.50		
		195'000.--	194'339.05	65'000.--	80'000.--
2 Bâtiment					
211.1	Echafaudages extérieurs			128'000.--	*242'379.--
211.3	Canalisations pour chauffage			*75'000.--	
211.6	Travaux maçonnerie pour dépose et repose des vitraux			25'000.--	*141'751.--
211.7	Adaptation éléments en maçonnerie (gaines de sol et murs)			*35'000.--	
211.8	Travaux divers de maçonnerie (chainage)			*35'000.--	
213.0	Construction en métal (chainages)			93'000.--	*39'450.--
214.1	Construction en bois charpente			28'000.--	19'746.--
214.2	Reconstruction de podiums sous les bancs (plénum)			92'000.--	*65'225.05
216.0	Travaux de pierre naturelle			970'000.--	*1'283'900.--
221.1	Restauration de vitraux			60'000.--	54'806.--
221.2	Restauration et nettoyage de vitraux			100'000.--	101'140.--
222.0	Ferblanterie couverture			50'000.--	*61'863.90
223.0	Protection contre la foudre			40'000.--	39'446.--
224.1	Ouvertures de la toiture pour trav. de chainages			35'000.--	31'342.--
224.2	Révision de la toiture après travaux			15'000.--	*70'500.--
225.1	Isolation en toiture			60'000.--	65'620.--
227.0	Peinture extérieure (sur bois et métal)			20'000.--	17'430.--
229.1	Verrière de protection des vitraux figuratifs			140'000.--	*51'300.--
229.2	Protection des vitraux ornementaux			115'000.--	*94'509.--
231.0	Electricité, alimentation principale			25'000.--	*40'149.45
232.0	Distribution électrique			107'500.--	*96'017.--
233.0	Lustrerie			115'000.--	118'466.10
236.0	Installation courant faible			9'000.--	14'493.--
238.0	Installation électrique provisoire			23'500.--	31'000.--
242.0	Chauffage, remplacement du bruleur			7'000.--	10'398.--
243.0	Tubage de la cheminée			17'000.--	24'392.--
244.0	Installation de ventilation (chauffage)			60'000.--	*90'090.--
249.0	Travaux de maintenance			6'000.--	7'000.--
250.0	Installations sanitaires			6'000.--	7'140.--
272.0	Travaux de serrurerie			30'000.--	
273.1	Adaptation mobilier sacristie			10'000.--	10'000.--
273.2	Réfection autel principal existant			*15'000.--	
273.3	Réfection présentoir			*13'000.--	
273.4	Réfection portes sas entrée			20'000.--	27'860.--
273.5	Sièges mobiles transept			*30'000.--	
279.1	Echafaudages intérieurs			90'000.--	*145'000.--
279.2	Echafaudage dans toiture comble			30'000.--	35'000.--
281.1	Maçonnerie adaptation sol en béton			30'000.--	*50'000.--



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2013

281.2	Réfection sol sacristie			12'000.--	9'960.--
283.0	Faux-plafond sacristie			10'000.--	14'971.--
285.0	Peinture extérieure				3'350.--
285.1	Peinture murs et plafonds			120'000.--	*205'447.75
	Nettoyage des éléments				
285.2	architecturaux intérieurs			*50'000.--	
	Restauration des peintures				
285.3	décoratives			*15'000.--	
287.0	Nettoyages			12'000.--	11'932.95
289.0	Divers et imprévus			126'200.--	*16'936.80
291.0	Honoraires architecte			376'460.--	*436'900.--
292.0	Honoraires ingénieur civil			39'340.--	*2'894.40
293.0	Honoraires ingénieur électricien			18'000.--	*3'877.--
294.0	Honoraires ingénieur chauff. ventil.			35'000.--	40'536.--
	Honoraires spécialiste matériaux				
296.0	pierreux			9'000.--	
	Honoraires spécialiste chauff. et				
299.0	ventil.				*13'276.65
				3'583'000.--	3'847'496.05
3	Equipement d'exploitation				
	Restauration des anciens fonds				
316.0	baptismaux			20'000.--	12'450.--
316.2	Pierre naturelle (autel)				*44'078.--
	Pierre naturelle (travaux spéciaux				
316.3	d'ajustage)				*7'081.--
372.1	Mobilier liturgique métallique				*15'000.--
372.2	Mobilier liturgique (accessoires)				*19'535.--
372.3	Mobilier liturgique (chaises)				*10'617.--
	Conservation et rénovation mobilier				
373.0	liturgique			211'000.--	*301'344.--
379.1	Relevage de l'orgue			50'000.--	*79'627.--
379.2	Remplacement vidéo				3'304.80
385.0	Conservation et restauration des				
	peintures décoratives			240'000.--	239'240.20
389.0	Conservation et restauration des				
	tableaux et statues			94'800.--	*11'451.80
391.0	Honoraires architecte			34'200.--	*48'726.--
				650'000.--	792'454.80
5	Frais secondaires				
510.0	Autorisations et taxes			5'600.--	
521.0	Echantillons, essai matériaux			6'000.--	7'108.45
523.0	Photos			30'000.--	37'329.60
524.0	Reproductions, tirages	5'000.00	5'660.95	8'000.--	4'464.80
525.0	Plaquette et publication			*19'000.--	
530.0	Assurances			8'000.--	5'838.10
560.0	Divers			9'900.--	*47'868.90
566.0	Inauguration			6'000.--	7'242.--
568.0	Panneau de chantier			3'500.--	6'206.--
569.0	Consommation électrique			6'000.--	13'788.70
				102'000.--	129'846.55
		200'000.--	200'000.--	4'400'000.--	4'849'797.40



Explications entre les plus et moins-values de travaux réalisés

Cfc

- 137.0 Supplément pour travaux en 2 étapes et protections plus compliquées

- 211.1 Temps des travaux plus long, location et quantité supplémentaire
- 211.3 Modification du projet de chauffage sous les bancs
- 211.6 Transfert des cfc 211.7,8 + 46'000.-- travaux suppl. compris réfection dalle chaufferie
- 211.7 Transféré au cfc 211.6
- 211.8 Transféré au cfc 211.6
- 213.0 Modification du projet des chaînages bois par ancrage avec tiges inox forées
- 214.2 Charpente plus simple sans projet chauffage
- 216.0 Travaux plus importants que prévu
- 222.0 Travaux de ferblanterie liés aux travaux de pierre
- 224.2 Interventions plus importantes en toiture pour chaînages et travaux de pierre
- 229.1 Protections plus simples que prévu pour les vitraux du Chœur
- 229.2 Protections plus simples que prévu pour le côté Est de la Nef et la rose du Transept Est
- 231.0 Choix d'une alimentation unique et suppression de l'alimentation du clocher
- 232.0 Distribution plus simple que prévu
- 244.0 Adaptations et régulation sous estimées
- 273.2 Modification du projet - voir cfc 316.2/373.0
- 273.3 Modification du projet - voir cfc 316.2/373.0
- 273.5 Modification du projet - voir cfc 372.3
- 279.1 2 étapes de chantiers intérieurs avec plus de matériel et de location
- 281.1 Réfection sol fini en béton existant et plus de surface
- 285.1 Transfert des cfc 285.2,3 + 20'000.-- de travaux supplémentaires
- 285.2 Transfert au cfc 285.1
- 285.3 Transfert au cfc 285.1
- 289.0 Poste ventilé dans divers cfc
- 291.0 Plus-values honoraires suite plus-values de travaux
- 292.0 Peu de surprise en statique ingénieur civil
- 293.0 Prestations effectuées directement par les bureaux techniques des entreprises
- 299.0 Etudes variantes exécution pour distribution gaines en sol - variante production gaz

- 316.2 Nouveau projet d'Autel
- 316.3 Nouveau projet d'Autel
- 372.1 Nouveau projet mobilier liturgique
- 372.2 Nouveau projet mobilier liturgique
- 372.3 Nouveau projet mobilier liturgique
- 373.0 Location supplémentaire du dépôt provisoire et travaux supplémentaires
- 379.1 Choix d'une entreprise plus chère (+ 8000.--) et travaux de relevage sous estimé
- 389.0 Option d'interventions minimums pour stockage des tableaux en lieu et place d'une pose
- 391.0 Etude supplémentaire concernant le mobilier liturgique

- 525.0 Plaquette non réalisée
- 560.0 Honoraires bureau architecte R. Naine - révision citerne - dépannage brûleur



CONCLUSION

Considérant l'ensemble des points figurants ci-dessus et que ces travaux ont fait l'objet de la communication municipale 12/2011 du 29 juin 2011, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2013,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

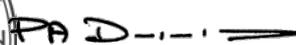
décide :

1. d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 181'868.70 pour la réfection des façades, de la toiture, des peintures intérieures et des installations techniques de l'église catholique Notre-Dame de Vevey, portant le montant définitif pour notre commune à Fr. 2'147'768.70,
2. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit sur une période de 10 ans, soit Fr. 214'780.-- par année la première fois l'année suivant la fin des travaux,
3. de porter en amortissement du crédit le subside fédéral, la participation de la Paroisse et celle de l'ECA pour un montant de Fr. 277'130.--,
4. de prendre acte que ce préavis est réalisé conjointement avec la commune de Vevey,
5. de prendre acte que le financement de ces travaux est assuré pour 50% par la commune de Vevey et 50% par la commune de La Tour-de-Peilz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Taraneh Aminian

Adopté par la Municipalité le 3 juin 2013

Annexe : communication municipale 12/2011





VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 12/2011

le 29 juin 2011

Concerne :

Eglise catholique Notre-Dame de Vevey.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil du prochain dépôt d'un préavis pour une demande de crédit complémentaire qui sera justifiée par le décompte final des travaux.

Le préavis N° 12/2009 portant sur une demande de crédit Fr. 4'400'000.-- dont Fr. 1'965'000.-- à charge de la Commune de La Tour-de-Peilz a été voté le 24 juin 2009 par le Conseil communal. Les travaux ont fait l'objet de mises en soumissions et ont été adjugés au début juillet 2009. L'église a été fermée dès le 1^{er} septembre et les travaux ont débuté par le montage des échafaudages intérieurs et extérieurs.

Les travaux de réfection des façades, de la toiture, des peintures intérieures et des installations techniques de l'église se trouvent dans la dernière ligne droite avant l'inauguration prévue les 7, 8 et 9 octobre prochains.

En novembre 2010, la communication municipale N° 25/2010 informait votre Conseil de la situation financière à ce moment. Il en résultait qu'avec la balance des plus-values et moins-values, les comptes étaient équilibrés.

Aujourd'hui, la situation a quelque peu changé. En effet, l'architecte a informé les deux communes d'un dépassement de crédit d'environ Fr. 350'000.--, à répartir par moitié entre Vevey et La Tour-de-Peilz. De plus, début avril, lors d'un piquage de la chape sur la dalle supérieure de la chaufferie, celle-ci s'est affaissée partiellement, nécessitant sa reconstruction. Le coût de cette opération d'environ Fr. 35'000.-- est compris dans le dépassement total.



Le dépassement présenté (8%, sous réserve du décompte final) peut être considéré comme tout à fait acceptable compte tenu de la difficulté de gérer les imprévus d'un chantier de cette importance.

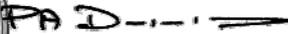
Les communes, par l'intermédiaire de leur service technique respectif, ont demandé à l'architecte de maintenir et poursuivre une gestion stricte tant du point de vue du suivi du chantier que de l'aspect financier et de faire preuve de la vigilance qui s'impose, ceci jusqu'à la fin des travaux.

Cette communication est faite conjointement avec la Commune de Vevey.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 6 juin 2011

